



Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 030-213003429-20260128-DELIB2026006-DE

2026 / 006

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard ESTELLE.

PRÉSENTS : Yves Blanc, Félix Bouyer, Elora Chiousse, Catherine Dalibert, Sylvie Étroit, Christine Fabrègues, Béatrice Loison, Thierry Loison, Bernard Pépin

Absents avec procuration : Camille Caubert à Béatrice Loison, Carole Vialle à Gérard ESTELLE

Absente : Bénédicte Chauvet

Florian Poudevigne arrivé à 18 h 40, Alain Clerc arrivé à 18 h 41

Secrétaire de Séance : Catherine Dalibert

Objet : DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE

Le Maire informe les membres qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal après en avoir délibéré décide **à l'unanimité** :

- ✓ **DE VALIDER** le nom attribué à une voie communale piétonne : La traverse des Hors.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.
- ✓ **D'ADOPTER** la dénomination suivante : La traverse des Hors.

Ainsi fait et délibéré : les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

VÉNÉJAN, le 28 janvier 2026

M. Gérard ESTELLE